



# PERTE D'AUTONOMIE

La solution en cas de dépendance

*La mutuelle des gens heureux*

Santé - Prévoyance - Retraite - Prévention - Habitation

# Prévenir la perte d'autonomie...

Le groupe  
Mutuelles du  
Soleil, associé  
à AXA\*, vous  
propose une  
garantie pour  
éviter d'être,  
demain, une  
charge pour vos  
proches.

Pourquoi  
s'assurer ?

Une personne devient dépendante quand elle est dans l'incapacité partielle ou totale d'effectuer sans aide les actes élémentaires de la vie quotidienne (AVQ).



Les 4 principaux AVQ sont :  
se laver, se nourrir, s'habiller  
et se déplacer.

La situation de dépendance peut également être de nature psychique (Alzheimer). **L'assurance dépendance vous verse un complément de revenu en cas de perte d'autonomie.**

Qui est concerné ?



Même si l'âge d'entrée en dépendance est assez tardif, des événements peuvent accélérer la décision de s'assurer.

Âge d'entrée en dépendance,  
en moyenne

**78 ans** pour les hommes  
**83 ans** pour les femmes

Source : La dépendance des personnes  
âgées : une projection en 2040, INSEE

# PERTE D'AUTONOMIE,

Prévenir la dépendance

## LES PROCHES SONT AUSSI CONCERNÉS :

L'aidant confronté à la dépendance d'un proche peut vouloir se prémunir contre le risque dépendance.



### La réalité en quelques chiffres :

**2 personnes sur 3**

ont une personne  
dépendante  
dans leur entourage

**4 300 000**

de personnes  
sont aidantes pour l'un  
de leur proche en France

**5h30**

Par jour sont consacrées  
par les aidants à la  
prise en charge de leur  
proche dépendant

Source : Ministère des Solidarités et de la Santé juillet 2017

## Les avantages

Une rente à vie jusqu'à 2 000 euros par mois et le choix entre 2 formules de garanties

### La dépendance totale

10 classes de rentes au choix à  
l'adhésion, par palier de 200 euros,  
à choisir entre 200 et 2000 euros,  
versées à vie

### La dépendance partielle ou totale

De 100 euros à 1 000 euros/ mois  
en cas de dépendance partielle

De 200 euros à 2 000 euros/ mois  
en cas de dépendance totale

## DES SERVICES D'ASSISTANCE AVANT ET PENDANT LA DÉPENDANCE

- Services de renseignements et d'information téléphoniques (informations administratives et sociales, informations médicales)
- Informations juridiques pour prévenir les éventuels litiges (employés de maison, succession, droits de visite, abus de faiblesse, hospitalisation d'office...)
- Bilan initial de la situation et du niveau d'autonomie

## LES MODALITÉS

### ✦ Souscription de 40 à 75 ans

- La garantie est viagère
- Franchise de 90 jours après ouverture du droit à prestation
- Les garanties d'assistance prennent effet à la date d'effet de l'adhésion
- Simple déclaration de santé (6 questions) requise et le cas échéant, questionnaire de santé et de mode de vie
- Rente exonérée d'impôt
- Cumul possible avec une garantie similaire

# Pour rester en contact



**En agence**, liste sur [mutuellesdusoleil.fr](https://mutuellesdusoleil.fr)



Sur le **site [mutuellesdusoleil.fr](https://mutuellesdusoleil.fr)**



Par **téléphone au 04 91 12 40 00** et les **lignes directes des agences** disponibles sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://mutuellesdusoleil.fr)



Via **l'appli mobile** Mutuelles du Soleil disponible sur



(pour les adhérents en contrat santé)

Sur les **réseaux sociaux**



<https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/>



<https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/>



**Et pour être encore plus proche de VOUS...**

**Un espace adhérent dédié à votre contrat santé**, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://mutuellesdusoleil.fr), cadre « Votre espace privé » !